

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, je ne veux pas intervenir dans les délibérations, mais je voudrais signaler que lorsque le Sénat fait rapport de projets de loi sans amendement, ces derniers ne peuvent faire l'objet de débat ou de questions. Il faudrait soulever toute question lors de l'étude en troisième lecture.

(Sur la motion du sénateur Graham, le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

### LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ

**L'honorable Lowell Murray**, président du comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le rapport suivant:

Le mardi 11 juillet 1995

Le comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

#### DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Le comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et prévoyant le rétablissement d'une disposition, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 27 juin 1995, étudié le projet de loi et en fait maintenant rapport sans propositions d'amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
LOWELL MURRAY, c.p.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Graham, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

### LA LOI SUR LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ

**L'honorable Lowell Murray**, président du comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le rapport suivant:

Le mardi 11 juillet 1995

Le comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

#### DIX-HUITIÈME RAPPORT

Le comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur la Monnaie royale canadienne, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 27 juin 1995,

étudié le projet de loi et en fait maintenant rapport sans propositions d'amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
LOWELL MURRAY, c.p.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

**L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, je propose qu'il soit lu plus tard aujourd'hui.

Si vous le permettez, je voudrais ajouter une note explicative à propos du nombre de projets de loi dont nous sommes saisis.

Dans le cas des projets de loi dont les honorables sénateurs veulent débattre, nous sommes prêts à proposer, avec la permission du Sénat, que ces projets de loi soient lus plus tard ce soir, à l'exception d'un rapport en particulier. J'en ai parlé avec le chef adjoint de l'opposition, et nous sommes parvenus à une entente à ce sujet.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, la permission est-elle accordée?

**Des voix:** D'accord.

(Sur la motion du sénateur Graham, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 58(1)b) du Règlement, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.)

### LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ

**L'honorable Dan Hays**, président du comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, présente le rapport suivant:

Le mardi 11 juillet 1995

Le comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son

#### DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 27 juin 1995, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans proposition d'amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
DANIEL HAYS